

Groupe de travail informatique du 11 mai 2017

Fiche n° 1

Fusion des établissements informatiques en double résidence : point d'avancement

Cette fiche fait suite à la présentation qui avait été faite lors du groupe de travail du 19 septembre 2016, puis au point d'avancement des opérations présenté lors du groupe de travail du 1^{er} décembre 2016.

Trois fusions administratives ont été menées entre janvier et mars 2017 (Montreuil Blanqui/Bobigny, Strasbourg et Clermont-Ferrand).

Cinq autres fusions administratives suivront en 2017 (Versailles, Lille, Nantes, Lyon et Bordeaux) et trois en 2018 (Marseille, Rouen et Amiens).

Dans certains cas, et au vu des circonstances locales, la fusion administrative a été ou sera accompagnée d'une fusion immobilière.

La fusion des ESI en double résidence s'effectue en associant systématiquement les organisations syndicales et les agents concernés par l'intermédiaire des instances dédiées au dialogue social (CTL et CHSCT) et dans le cadre de groupes de travail destinés à aborder de manière concrète les impacts sur l'exercice des missions et les conditions de vie au travail.

Les détails suivants peuvent être apportés.

I – Les fusions administratives déjà réalisées

ESI de Montreuil (ESI de Montreuil Blanqui et ESI de Bobigny) au 1^{er} janvier 2017

La fusion administrative a été précédée d'un déménagement en juin 2016 de l'équipe de développement de l'ESI de Bobigny vers l'ESI de Montreuil Blanqui, en conséquence du mouvement de services de la DDFiP de la Seine-Saint-Denis. Cette opération, indépendante de la fusion, s'est accompagnée d'un dialogue social dans le cadre des CTL et des CHSCT locaux. En septembre 2016, la fusion administrative des deux ESI a été annoncée, en cohérence avec l'opération immobilière préalable. Un CTL s'est tenu le 11 octobre 2016.

ESI de Strasbourg (ESI de Strasbourg Général-Picquart et ESI Strasbourg Neudorf) au 1^{er} janvier 2017

Pour préparer et accompagner la fusion administrative, des groupes de travail ont été mis en place afin de travailler sur l'évolution des missions des deux ESI de Strasbourg. Un CTL s'est tenu pour avis le 4 octobre 2016. S'agissant de la fusion immobilière, un groupe de travail informel avec les organisations syndicales mis en place suite au CTL a présenté trois options d'aménagement dans la perspective d'une fusion physique des ateliers éditiques en fin d'année 2017. Une nouvelle rencontre est prévue fin mai 2017 sur ce thème.

ESI de Clermont-Ferrand (ESI de Clermont-Ferrand Parlette et ESI de Clermont-Ferrand Guichard) au 1^{er} mars 2017 :

Annoncée aux cadres, aux agents et aux organisations syndicales en septembre 2016, la fusion administrative a été préparée par quatre groupes de travail dédiés à la recherche de synergies entre les différents services (organisation de l'assistance, organigramme du futur ESI fusionné, missions transverses, exploitation applicative en environnement nouvelles technologies). La fusion a été présentée en CTL (26 janvier et 13 février 2017) et en CHSCT (14 et 15 mars 2017). Les différents échanges, tant dans les réunions informelles que dans les GT, ont été posés et constructifs.

II – Les fusions administratives dont la date est à venir

ESI de Versailles (ESI de Versailles Chantiers et ESI de Versailles Saint-Cloud) au 1^{er} juillet 2017

Des réunions d'information des agents et des OS ont été organisées dès octobre 2016 afin de présenter les grandes lignes de l'opération. Un groupe de travail associant les cadres des deux ESI a permis de définir l'organigramme de l'ESI fusionné et ses modalités de fonctionnement. Des entretiens individuels ont été menés en février 2017 avec l'ensemble des cadres des deux ESI. Début avril 2017, une mission de préfiguration a été confiée au futur adjoint de l'ESI fusionné. La fusion a été abordée aux CTL du 18 octobre et du 9 décembre 2016, et le CTL a été consulté pour avis le 22 mars 2017. Le CHSCT a été informé de l'opération le 14 mars 2017 (pas de modification des implantations physiques). Un projet de rapprochement immobilier des trois implantations de l'ESI est en cours d'instruction avec le service de la stratégie, du pilotage et du budget, et ne pourra intervenir qu'après la fermeture de la salle d'hébergement, planifiée à ce stade pour 2018.

ESI de Lille (ESI de Lille Meurein et ESI de Lille Kennedy) au 1^{er} août 2017

La concertation locale s'est organisée autour d'un comité de pilotage rassemblant les responsables de la DiSI et des ESI. Les réunions de services ont été l'occasion d'un dialogue régulier avec l'ensemble des cadres et des agents. Aucune difficulté particulière n'a été identifiée, le regroupement géographique étant pour l'essentiel acquis depuis l'été 2015. Un CTL est prévu le 12 mai 2017.

ESI de Nantes (ESI de Nantes Marsauderies et ESI de Nantes Coulongé) au 1^{er} septembre 2017

La fusion a été annoncée lors du CTL du 18 octobre 2016. Trois groupes de travail se sont par la suite réunis pour traiter de diverses questions liées à la fusion : synergies entre les missions (novembre 2016), fonctions support (décembre 2016) et sujets techniques et organisation (mars 2017). Les organisations syndicales ont par ailleurs été tenues informées de l'avancement de l'opération lors d'une réunion tenue le 1^{er} février 2017. La fusion est présentée pour avis au CTL du 9 mai 2017.

ESI de Lyon (ESI de Lyon Lumière et ESI de Lyon Part-Dieu) au 1^{er} septembre 2017

L'opération de fusion des deux ESI – d'ores et déjà installés sur le même site de Saint-Hippolyte, a été présentée aux organisations syndicales en octobre 2016. Deux groupes de travail dédiés d'une part à l'organisation des missions support, d'autre part à l'encadrement et à l'organisation de l'ESI fusionné, ont été organisés en novembre et décembre 2016, et leurs travaux validés et publiés en janvier 2017. Aucune difficulté particulière n'a été exprimée lors de cette phase préparatoire, à laquelle l'ensemble des agents a été associé. Un CTL a été réuni le 21 mars 2017 pour avis et un CHSCT se tient le 9 mai 2017, également pour avis.

ESI de Bordeaux (ESI de Bordeaux Garonne et ESI de Bordeaux Océan) au 1^{er} septembre 2017

La fusion des deux ESI a été présentée aux représentants des organisations syndicales le 6 septembre 2016. Deux groupes de travail, consacrés à l'organigramme fonctionnel et aux évolutions de l'assistance, se sont réunis fin 2016, et un CTL s'est tenu le 3 janvier 2017. Le 5 janvier 2017, une réunion avec tous les agents des ESI a permis de présenter la fusion des deux ESI bordelais. En février et mars 2017, deux autres groupes de travail consacrés respectivement au pilotage unifié de l'assistance et à l'harmonisation des règles de vie quotidienne, se sont tenus. Deux CSHCT se sont tenus les 30 mars et 12 avril 2017. La fusion immobilière est en cours d'étude, avec une échéance au plus tard en 2022. Elle sera menée en lien avec la direction régionale, le RPIE de Bordeaux et le préfet de région dans un contexte contraint marqué par plusieurs opérations de restructurations immobilières.

ESI de Marseille (ESI Marseille Prado et ESI de Marseille Saint-Loup) au 1^{er} janvier 2018

Après une première information sur l'engagement des réflexions relatives à la création d'un ESI unique à Marseille lors du CTL du 29 août 2016, le projet de fusion a été traité dans le cadre du CTL du 8 novembre 2016. Cette question est abordée lors de chaque CTL et ne soulève aucune opposition de principe. Un CHSCT s'est tenu le 16 novembre 2016, qui a validé le dispositif d'accompagnement. Par ailleurs, deux groupes de travail associant les agents des ESI et la DiSI ont été constitués afin d'étudier les modalités d'installation immobilière sur les deux sites et les conditions de vie au travail. Ces groupes de travail ont permis de définir le plan d'installation des agents. La fusion des deux ESI de Marseille sera effectuée avec

le maintien de deux implantations: l'une réduite sur le site de Prado (avec rétrocession de surfaces en cible au profit de la direction régionale) du fait du départ de la CID vers l'ESI de Marseille St-Loup, qui se trouve ainsi densifié.

III – Les fusions administratives dont la date reste à fixer

ESI de Rouen (ESI de Rouen Jean-Moulin et ESI de Rouen Les-Mouettes) au 1^{er} trimestre 2018

Les agents des deux ESI ont été informés de l'opération le 12 octobre 2016 et une réunion informelle s'est tenue le 21 novembre 2016 avec les organisations syndicales pour annoncer la validation de l'opération de regroupement immobilier par la centrale. Cette information a ensuite été relayée aux agents des deux ESI et un point a été présenté en CTL le 5 janvier 2017. Une deuxième réunion d'information a été organisée le 20 mars 2017 avec l'ensemble des agents des deux ESI pour présenter le détail de l'opération de fusion administrative et immobilière. Des groupes de travail associant les chefs de services des deux ESI seront lancés à la rentrée de septembre 2017, et le passage en CHSCT et en CTL sera organisé fin 2017 ou début 2018.

ESI d'Amiens (ESI d'Amiens Fief et d'Amiens Vidame) en 2018

Les objectifs de la fusion ont déjà été présentés aux agents. Les conditions de la fusion immobilière sont en cours d'étude mais, à l'heure actuelle, aucune fusion n'est envisageable sur un des deux sites.

*

La fusion des établissements informatiques en double résidence géographique constitue une importante opération de rationalisation du réseau informatique. Elle témoigne de la capacité du service des systèmes d'information à se moderniser pour améliorer l'exercice de leurs missions, tout en s'attachant à préserver les conditions de vie au travail de l'ensemble des agents informatiques. Initiée en 2017, cette opérations doit être poursuivie et devrait s'achever à la fin de l'année 2018.